

Annonce de la vente d'un bien national dans le district de Mortagne (Orne), lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente d'un bien national dans le district de Mortagne (Orne), lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794).

In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 404;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27015_t1_0404_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

BERTRAND, LAJUGIE, ROGEMON, Julie CADET, GAUVÈNE, BAUSSET, RONDEL, LACHAUD, GONDRAND, RESSES, SEPIERE, CARCENAT, BERTHET, MALBEC, RONDEL fils, VÉDRENNE, FAIGANEL, FAIGANEL fils, COSTAN, BOURSINET fils, BOYER, RECORDE, THEMINE, JAUBERTHON, MONTANIAN, François BUG, V. MARTY, BRÉTENEL fils, LARNAUDIE (négociant), VIALARD fils, LADIGUET, LADIGUET cadet.

11

La municipalité de Vitry-sur-Marne (1) écrit qu'elle a reçu et distribué les 100 000 liv. que la Convention nationale a décrétées pour les incendiés, ce qui a donné lieu à une fête et à des instructions républicaines.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Vitry-sur Marne, 22 flor. II] (3).

« Citoyens représentants,

Nous avons reçu les 100,000 livres que la bienfaisance nationale a accordé aux malheureux incendiés de notre commune.

Nous avons fait éclater notre gratitude par une fête publique consacrée à la reconnaissance.

Dans cette fête vraiment patriotique, les magistrats du peuple ont rappelé à leurs concitoyens les avantages du gouvernement républicain auquel il suffit de faire connaître les besoins des infortunés pour exciter la sensibilité des législateurs et obtenir aussitôt les moyens de sécher les larmes des victimes du malheur.

Les citoyens de Vitry se sont empressés de recueillir nos frères incendiés, de leur donner des asiles et de subvenir à leurs premiers besoins.

Nos voisins se sont disputés le plaisir de porter aussi un allègement à nos peines, un grand nombre de communes du district de St-Dizier nous ont donné des bois de construction, des lattes, des clous et autres matériaux qui nous manquaient absolument. Les voituriers eux-mêmes ont voulu concourir à ces actes de bienfaisance, plusieurs d'entre eux ont quitté leurs travaux pour nous amener les marchandises qui nous étaient envoyées par nos voisins; ils ont refusé toute espèce de salaire.

Les mots de fraternité, d'égalité ne sont plus des mots insignifiants.

Vive la République, vive la Convention nationale ! »

CHANSON, JOLIVET, JACQUIER, JACQUIER, VALENTIN, DESCHIENS, BUITRY, VALENTIN, LAUNAY, GUICHARD, VILLET [et 1 signature illisible].
(Vivement applaudi.)

(1) Marne.

(2) P.V., XXXVII, 269. Bⁱⁿ, 28 et 29 flor.; Mon., XX, 500; Audit. nat., nos 602 et 603; Rép., n° 599; M.U., XXXIX, 457; et XL, 14; voir ci-dessus n° 1 du 26 flor. et Arch. part. LXXXIX, n° 9 du 1^{er} flor. et 12 du 7 flor.

(3) C 302, pl. 1098, p. 14.

12

Les administrateurs de Mortagne (1) instruisent la Convention qu'un bien national, estimé 24 950 liv., a été vendu 80 000 liv. (2).

Insertion au bulletin.

Le même jour où s'est faite cette adjudication, toutes les lettres de prêtrise des ci-devant ministres du culte ont été brûlées (3).

13

La Société populaire de Rochechouart (4) fait partir un cavalier armé, monté et équipé, et envoie 300 chemises pour l'armée.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Rochechouart, s.d.] (6).

« La Société républicaine de Rochechouart vient de fournir à la patrie un cavalier monté, équipé et armé. Elle a déposé en même temps à l'administration du district de St-Junien 300 chemises, 45 paires de bas, 16 habits bleus, 4 habits écarlates, 3 aulnes de drap Silésie, une paire de guêtres, un manteau et 20 livres de charpie.

Citoyens représentants, elle vous adresse ses vœux. Point de paix que la coalition des tyrans ne soit détruite, que l'orgueil de la fière Albion ne soit abattu, que la supériorité que cette puissance n'a acquise sur les mers que par une politique affreuse, que par la faiblesse des tyrans de France et d'Espagne, et non par les moyens d'une force réelle et prépondérante ne soit entièrement évanouie. Alors, Citoyens, vous procurerez une paix durable à la République et elle jouira avec gloire de ses bienfaits. »

J.B. SIMON (présid.), LEGROS-PUYSÉGUR, ROUSSEAU (secrétaires).

14

La Société populaire de Colmar (7) se félicite d'avoir possédé dans son sein les braves soldats détenus en otage à Mayence; elle demande l'échange de ces défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de la guerre (8).

(1) Orne.

(2) P.V., XXXVII, 269. Bⁱⁿ, 28 flor. et 29 flor.; J. Sablier, n° 1324; J. Mont., n° 23; Mon., XX, 510.

(3) M.U., XXXIX, 459; C. Eg., n° 638; Rép., n° 307.

(4) Hte-Vienne.

(5) P.V., XXXVII, 269. Bⁱⁿ, 2 prair. (suppl^t).

(6) C 302, pl. 1088, p. 17.

(7) Haut-Rhin.

(8) P.V., XXXVII, 269. Bⁱⁿ, 29 flor.; J. Lois, n° 597; S. Culottes, n° 459.